

REGLEMENT DU JEU SMS EUROPE 1
Saison radiophonique 2022/2023
ADDITIF N°3

EUROPE 1 TELECOMPAGNIE organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **jeu sms Europe 1** » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit le règlement pour la Période de Jeu du **15 mars 2023 à 00h01 au 28 mars 2023 à 23h59**.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application des articles 4 et 5 :**

Inscription : au 7 39 21 (3 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile). CODE : MAISON

Pour s'inscrire, chaque participant est invité :

- À envoyer 1 sms avec le code **MAISON** annoncé à l'antenne
- Si le participant envoie le bon code celui-ci reçoit ensuite un message retour de Europe 1 avec une question et 2 propositions de réponse.
- Si le participant envoie la bonne réponse à la question, celui-ci reçoit ensuite un message retour de Europe 1 lui demandant de renvoyer ses Coordonnées (nom et numéro de téléphone) afin de valider sa participation au tirage au sort.

Le nombre maximum de participation autorisée pour la Période de Jeu par participant et par jour est de 1 (une) participation.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

10 gagnants seront tirés au sort parmi les inscrits à la fin de la Période de jeu.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **10 lots « 1 bon d'achat « Point P » à valoir dans l'un des 235 showrooms Point P en France pour une consultation avec un architecte »** d'une valeur unitaire de 1000 (mille) euros

Chaque lot comprend :

- Une consultation avec un architecte d'une durée d'environ 1h30 permettant de consulter un architecte pour des conseils sur une pièce de son intérieur (hors cuisine et salle de bain)
- La réalisation d'une planche déco/moodboard par l'architecte pour la pièce concernée

Bon d'achat valable 6 mois à compter de sa réception.

Le gagnant sera contacté par le partenaire Point P pour les détails de son projet et pour convenir de la date et de l'heure de la consultation. Il sera demandé au gagnant un plan et des photos de la pièce concernée pour la

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions ¹ qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

consultation. Le gagnant devra se rendre par ses propres moyens dans l'un des 235 showrooms Point P en France pour effectuer sa consultation avec un architecte.